

**VIDE GRENIER**  
**École Saint Joseph PLOUBALAY**

**REGLEMENT**

- ARTICLE 1 :** L'association A.P.E.L. de l'école St Joseph de Ploubalay organise le dimanche 12 mai 2013 un vide-grenier / brocante sur le parking de Carrefour Market à Ploubalay.
- ARTICLE 2 :** Les exposants peuvent être des professionnels ou des particuliers.
- ARTICLE 3 :** Le prix de l'emplacement est fixé à 6,00 € (une place de parking de 2,50 m)
- ARTICLE 4 :** Les exposants seront placés **par les organisateurs** de 6 h 00 à 8 h 30.  
Aucune arrivée ne sera acceptée après 8 h 30.  
Un numéro d'emplacement vous sera attribué dès réception de votre règlement.  
Le véhicule ne devra pas être stationner sur l'emplacement.
- ARTICLE 5 :** L'école organisatrice se réserve l'exclusivité du stand de restauration (galette-saucisse, sandwichs, crêpes, boissons)
- ARTICLE 6 :** Les exposants sont responsables de la vente et de leur matériel. Les objets exposés demeurent sous leur entière responsabilité en cas de casse, vol ou autre préjudice. Il leur incombe de prévoir ou non une assurance.
- ARTICLE 7 :** L'association organisatrice s'engage à faire de la publicité.
- ARTICLE 8 :** Ouverture de la vente au public de 9 h 00 à 18 h 00.  
L'entrée est gratuite pour le public.
- ARTICLE 9 :** L'engagement de réservation (chèque à l'inscription) est irrévocable et non remboursé.
- ARTICLE 10 :** Le présent règlement sera affiché pendant toute la durée du vide-grenier
- ARTICLE 11 :** **En fin de journée, chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre et à porter ses déchets aux conteneurs mis à disposition.**

Le, .....

**SIGNATURE :**  
**(lu et approuvé)**